

**EXTRAIT****Du registre des décisions du bureau de la Communauté****DB 2020-006 : ACCUEIL D'UN STAGIAIRE MASTER POUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET HABITAT DU PLUI**

Le 6 février 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 3 février 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Gilbert SIMON, Jacques GALY ; Jean-Pierre ESPOSITO Pierre CASTEL ; Richard ASSENS, Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ; Jacques SIMON ; Daniel LEFEBVRE ;

EXCUSES ; Marcel MARTINEZ . Georges REVERTE ; Jean-Jacques AULOMBARD ; Alfred VISMARA ;

La communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA) a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH et SCOT le 19 décembre dernier. La CCPA a souhaité se doter d'un volet Habitat afin de répondre aux enjeux identifiés relatifs à l'habitat et au logement.

Le volet « Habitat » du PLU intercommunal a pour vocation de poursuivre les dynamiques enclenchées en bâtissant une politique de l'habitat adaptée au contexte local, notamment au regard des dynamiques démographiques, sociales et économiques de ce territoire rural et montagnard. Il s'agit aussi de structurer l'outil intercommunal pour répondre à l'importance des enjeux en matière d'habitat. Le volet « Habitat » fixe la politique de l'EPCI et de ses communes membres pour une durée de six ans.

L'ambition communautaire se traduit par la définition de quatre grandes orientations qui s'intéressent à l'ensemble des problématiques locales de l'habitat et qui visent à apporter une réponse aux besoins identifiés sur le territoire.

Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite s'engager, dans le respect du développement durable, pour notamment retrouver une attractivité démographique, améliorer les conditions d'habitabilité, adapter l'offre en logements, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, préserver la qualité du cadre de vie, réinvestir les centres anciens et satisfaire les besoins des personnes âgées, des jeunes et des publics spécifiques.

- Orientation 1 : Maintenir la population et accueillir de nouveaux habitants en suivant une logique territoriale cohérente.
- Orientation 2 : Renforcer les efforts de revitalisation urbaine et d'amélioration du parc de logements.
- Orientation 3 : Adapter l'offre de logements en tenant compte de la diversité des besoins, des ressources et des aspirations de tous les ménages.
- Orientation 4 : Définir des modalités de gouvernance et organisationnelles spécifiques à l'habitat.

Chaque orientation comprend plusieurs actions. Celles-ci correspondent au volet opérationnel et permettent de mettre en œuvre l'orientation dans laquelle elles s'inscrivent.

La volonté de la communauté de communes est de prioriser les actions à engager en fonction des enjeux et des moyens financiers à mobiliser et de structurer une véritable politique de l'habitat à l'échelle communautaire.

Missions du stage :

- Identifier et hiérarchiser les actions du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du volet H à mettre en œuvre sur le territoire au regard des principaux enjeux, des moyens humains et financiers à mobiliser (3 à 4 actions à développer pour la durée du PLH) ;
- Identifier et mobiliser les différents acteurs et partenaires pour la mise en œuvre des actions projetées ;
- Mise en place d'un comité technique regroupant ces acteurs et partenaires ;
- Proposer la mise en place d'une gouvernance intercommunale de suivi et de décision relative aux questions de l'habitat et du logement ;
- Proposer un plan de communication relatif aux actions mises en œuvre à destination des communes et des habitants ;
- Proposer des indicateurs de suivi permettant l'évaluation à 3 ans de la politique de l'habitat mise en place.

Cette mission est proposée en priorité aux étudiants de Master 2 dans le cadre de leur projet de fin d'études, ou aux étudiants de Master 1.

La durée du stage pourra varier et être adaptée au profil et aux besoins pédagogiques de l'étudiant retenu

- Le stage s'effectuera au sein du service urbanisme de la communauté de communes
- Le/la stagiaire sera placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service urbanisme
- Poste basé à Quillan (11500)
- 35h hebdomadaires, une partie du stage peut être envisagée en télétravail
- Possibilité de réunions en soirée
- Rémunération selon conditions de la convention de stage

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 6 février 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le

13.02.2020

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché

conformément à la loi, le 13.02.2020

Pour extrait conforme

